Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et Numérique

Direction des Affaires Juridiques (DAJ)

Insee
Mesurer pour comprendre

Direction générale de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Maître d'ouvrage

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Direction générale – Secrétariat général

Département « Cadre de vie et conditions de travail » (DCVCT)
Division « Marchés et immobilier » (DMI) – Timbre C330
88 avenue Verdier – CS 70058 – 92541 Montrouge cedex

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

Objet de la consultation

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
Direction régionale de l'Insee Grand-Est
Cité administrative Gaujot - 14 rue du Maréchal Juin – 67000 Strasbourg

RÉNOVATION PARTIELLE DES BUREAUX

Marché non alloti

Procédure de passation : procédure adaptée

LOT 02 – SOLS SOUPLES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Table des matières

1 – PRESCRIPTIONS D'ENSEMBLE....3
1.1 Préambule....3
1.2 Normes et règlements....3
1.3 Études....3
1.4 Pose des revêtements de sols....3
1.4.1 Jonctions de revêtements de sols différents ou de teintes différentes....3
1.4.2 Joints de gros œuvre....3
1.5 Tolérance de planitude....3
2 – DESCRIPTION DES OUVRAGES SOLS SOUPLES....4
2.1 Dépose et évacuation du sol souple à remplacer....4
2.2 Mortier d'égalisation – Enduit de ragréage....4
2.3 Revêtement de sol souple....4
2.3.1 Revêtement PVC....4
2.4 Ouvrages divers....5
2.4.1 Barres de seuils....5
2.4.2 Plinthes....5
2.5 Nettoyages....5

1 – PRESCRIPTIONS D'ENSEMBLE

1.1 Préambule

Le titulaire du présent lot est réputé avoir pris entière connaissance du Cahier des clauses techniques communes (CCTC), indissociable du présent CCTP.

Outre les prescriptions inhérentes à son lot, il est également tenu d'avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces techniques, CCTP et plans des autres corps d'état intervenant au titre du présent marché et d'en tenir compte dans la réalisation de ses ouvrages.

1.2 Normes et règlements

Les ouvrages doivent répondre aux prescriptions des lois, décrets et arrêtés, aux normes françaises et européennes, aux documents techniques unifiés en vigueur à la date du marché, ainsi qu'aux prescriptions réglementaires applicables au présent lot.

Sont notamment applicables :

- le DTU 53.1 relatif aux revêtements de sols textiles
- le DTU 53.2 relatif aux revêtements de sols plastiques collés
- les classements et exigences de performance compatibles avec l'usage des locaux, notamment en matière de classement UPEC
- les documents de certification, avis techniques ou ATEx des produits non traditionnels
- les exigences réglementaires applicables en matière d'acoustique et de sécurité incendie

1.3 Études

Le maître d'ouvrage pourra exiger l'étude et la fourniture en temps utile, par le titulaire, des plans de calepinage, coupes, détails d'exécution, fiches techniques et documents nécessaires à la validation des ouvrages.

Les revêtements proposés doivent être compatibles avec la destination des locaux et répondre au classement UPEC requis pour les zones concernées.

1.4 Pose des revêtements de sols

1.4.1 Jonctions de revêtements de sols différents ou de teintes différentes

Les jonctions sont réalisées à mi-feuillure des portes. Lorsqu'il y a changement de nature de revêtement, elles sont traitées au moyen de barres de seuil fournies et posées au titre du présent lot.

1.4.2 Joints de gros œuvre

La fourniture et la pose des cornières de rive, couvre-joints et accessoires nécessaires au respect des joints de gros œuvre sont à la charge du présent lot.

1.5 Tolérance de planitude

Les revêtements de sol terminés ne doivent présenter aucune flache excédant les tolérances admises par les règles de l'art et les textes applicables, notamment :

- 5 mm sous la règle de 2,00 m présentée en tous sens
- 1 mm sous la règle de 0,20 m

2 – DESCRIPTION DES OUVRAGES SOLS SOUPLES

2.1 Dépose et évacuation du sol souple à remplacer

Le titulaire procède à la dépose des revêtements de sol souples à remplacer, à l'évacuation des déchets et au nettoyage préalable des supports avant préparation.

Localisation

Niveaux 1,2 et 3 : ensemble des surfaces recevant un revêtement sol souple prévu au présent lot

2.2 Mortier d'égalisation – Enduit de ragréage

Le titulaire réalise un ragréage ou mortier d'égalisation adapté au support et compatible avec le revêtement de finition retenu, de classification au moins P3, mis en œuvre conformément aux prescriptions du fabricant.

Le support est préalablement préparé par grattage des traces résiduelles, élimination des laitances, nettoyage et dépoussiérage soigné.

Localisation

Niveaux 1,2 et 3 : ensemble des surfaces recevant un revêtement sol souple prévu au présent lot

2.3 Revêtement de sol souple

2.3.1 Revêtement PVC

Le présent lot comprend la fourniture et la pose d'un revêtement de sol PVC en lés ou en dalles, de gamme professionnelle, présentant des caractéristiques techniques et un aspect compatibles avec les locaux déjà rénovés.

Le produit retenu doit notamment répondre aux exigences suivantes :

- classement UPEC adapté aux locaux et, à titre indicatif, niveau de performance équivalent à $U_4P_3E_2C_3$
- réduction acoustique compatible avec l'usage des bureaux et circulations
- pose collée conforme au DTU 53.2
- traitement des joints par soudure à chaud lorsque la configuration ou le produit le requiert
- aspect, texture et teinte cohérents avec l'existant rénové, après validation du maître d'ouvrage

Avant exécution, le titulaire transmet pour visa les fiches techniques produits, préconisations de pose, caractéristiques de la colle et notices du système complet.

Localisation

Niveaux 1,2 et 3

Toutes les circulations horizontales telles que délimitées sur les plans

Tous les locaux, bureaux ou assimilés, tels que délimités sur les plans

2.4 Ouvrages divers

2.4.1 Barres de seuils

Le titulaire assure la fourniture et la pose des barres de seuil nécessaires aux raccords entre revêtements ou au traitement des jonctions demandées.

Ces profilés sont posés dans l'axe des portes, alignés au nu des sols finis, réalisés en une seule longueur et choisis dans une gamme cohérente avec les profilés les plus récents déjà présents sur site.

Localisation

Sous-sol, niveaux 1,2 et 3

Au droit des portes de chaque changement de nature de matériau au sol ou suivant demande du maître d'ouvrage, y compris dans certaines zones déjà rénovées lorsque l'homogénéité d'aspect l'exige.

2.4.2 Plinthes

Le titulaire assure la dépose et l'évacuation des plinthes existantes lorsque nécessaire, ainsi que la fourniture et la pose de plinthes neuves assorties aux aménagements déjà réalisés dans les bureaux rénovés.

Localisation

Sous-sol, niveaux 1,2 et 3

Dans les zones concernées par les travaux, y compris certaines interventions ponctuelles dans des locaux déjà rénovés lorsque cela est requis pour l'homogénéité du traitement.

2.5 Nettoyages

Nettoyage courant
Le titulaire assure le nettoyage courant et l'évacuation régulière de ses déchets de chantier, notamment les chutes de revêtement, emballages, résidus de colle, contenants et produits de préparation.

Nettoyage avant réception
Il réalise également le nettoyage final des traces de colle, de ragréage ou de salissures imputables à son intervention, en particulier au droit des plinthes, seuils et raccords avant finition.

Localisation

Ensemble du chantier

Fin du CCTP Lot 02